

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 150

présenté par

Mme Kuster, M. Kamardine, Mme Corneloup, M. Lorion, M. Aubert, M. de Ganay et
Mme Ramassamy

ARTICLE 11

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La logique d'uniformisation prévue à l'article 11 est en contradiction avec le principe d'autonomie des universités.

L'amendement vise à supprimer le dispositif proposé.